

Madame, Monsieur,

Pour tous les enfants, la restauration doit être un moment de plaisir, mais aussi un temps de découverte et d'éducation. "Mille et un repas", notre prestataire, propose des prestations concoctées à base de produits frais de saison provenant principalement de fournisseurs locaux. La démarche « Zéro Gaspi » permet, en outre, d'apporter aux jeunes une alimentation saine, variée et équilibrée tout en luttant contre le gaspillage.

Nous avons initialement prévu une hausse du prix des repas de 5 cts d'€ qui figure sur la grille tarifaire 2022/2023 dont vous avez eu connaissance au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.

Cependant, au vu du contexte international et de la flambée des prix des matières premières, notre prestataire de restauration collective a été contraint de revoir à la hausse sa facturation.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'association scolaire a dû répercuter partiellement cette hausse sur le prix des repas facturés aux familles

Ils seront donc : pour l'école fixé à **5,50€** ; pour le collège et les lycées fixé à **5,95 €**.

Une carte de self est distribuée aux élèves en début de scolarité dans le 2<sup>nd</sup> degré. Elle reste valable pour les années suivantes. Toute carte cassée ou perdue sera facturée 8 €.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces tarifs correspondent à l'ensemble de la prestation de «midi-deux» proposée à vos enfants (activités, prise en charge éducative, repas...)

Les repas seront facturés chaque fin de mois. Votre facture sera disponible, comme chaque facturation, sur le site ECOLEDIRECTE avant le 5 du mois suivant.

- Si vous avez opté pour le paiement par prélèvements automatiques, la facture des repas du mois sera ajoutée à l'échéance de la facture de scolarité du 10 du mois suivant.
- Si vous avez opté pour le paiement par chèque, la facture sera à régler avant le 15 du mois suivant.

### **Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> uniquement**

- Répondez rapidement et facilement en cliquant sur le lien suivant :  
[inscription restauration vendredi 2 septembre 2022](#)

En l'absence d'inscription, je suis informé que mon enfant ne sera pas accepté à la restauration ce jour-là.